

POLITIQUE

SOCIÉTÉ

FAITS DIVERS

EDUCATION

SANTÉ

MONDE

VILLES

+

Joël Guerriau accusé d'avoir drogué une élue : une déchéance politique avant que la justice se prononce

La Rédaction, Mis à jour le 20 Novembre 2023 20:01



Accusé par la députée Sandrine Josso de l'avoir drogué à son insu dans la nuit du 14 au 15 novembre, le sénateur Joël Guerriau est désormais pressé par Gérard Larcher de se mettre "en retrait" de ses activités liées à son mandat.

Mis en examen et placé vendredi 17 novembre sous contrôle judiciaire pour administration "à une personne, à son insu, [d']une substance de nature à altérer son discernement ou le contrôle de ses actes", et ce, "afin de commettre un viol ou une agression sexuelle", ainsi que pour détention et usage de substances classées comme stupéfiants, le sénateur Joël Guerriau est dans la tourmente. Lundi 20 novembre, le président du Sénat, Gérard Larcher, lui a, pour sa part, demandé de se mettre "en retrait de toutes ses activités liées à son mandat de sénateur" et de "prendre ses responsabilités".

Joël Guerriau est accusé d'avoir drogué la députée MoDem Sandrine Josso. Et même si "la présomption d'innocence s'applique", assure le communiqué du Sénat publié ce lundi, "le président [de la chambre haute] l'a invité, par un courrier du 20 novembre 2023, à démissionner de ses fonctions de secrétaire au Bureau du Sénat et de vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, ainsi qu'à se mettre en retrait de toutes ses activités liées à son mandat de sénateur". Le communiqué pointe "l'extrême gravité des faits reprochés" au sénateur et en appelle au "principe de dignité qui s'attache à l'exercice du

sénateur et en appel au principe de dignité qui s'attache à l'exercice du mandat parlementaire".

Samedi 18 novembre, le parti Horizons, auquel appartenait le sénateur, a, lui, annoncé suspendre "immédiatement" Joël Guerriau à l'issue d'un bureau politique. Les membres du parti d'Édouard Philippe se disant "profondément choqués par les faits à l'origine des accusations". "Horizons ne tolérera jamais la moindre complaisance vis-à-vis des violences sexuelles et sexistes", ont écrit les membres dans un communiqué. Par ailleurs, ils indiquent le lancement d'"une procédure disciplinaire pouvant conduire à une exclusion définitive", rapporte [franceinfo](#).

L'avocat de Joël Guerriau pointe "une erreur de manipulation"

L'avocat du sénateur a pris la parole, samedi 18 novembre. Dans une interview pour [France Bleu](#), Me Rémi-Pierre Draï assure qu'il "n'a jamais voulu administrer à son amie, à sa collègue de travail, une substance en vue de commettre un viol ou une agression sexuelle". "C'était une erreur de manipulation", ajoute l'avocat. Selon lui, l'homme politique aurait acquis une substance, sans savoir que c'était de l'ecstasy, et était décidé à la consommer lundi soir. "Il avait mis le produit dans un verre de champagne et il a décidé finalement de sortir", poursuit l'avocat, qui indique que le sénateur a ensuite rangé cette coupe. Il l'aurait ressortie le lendemain pour fêter une victoire avec sa collègue, sans se rappeler que l'ecstasy était dans le verre.

"La présomption d'innocence n'a de toute évidence plus aucune signification pour ses collègues politiques", ajoute Rémi-Pierre Draï, alors que Joël Guerriau a été suspendu par son groupe parlementaire Les Indépendants et par son parti Horizons, samedi 18 novembre. "C'est quelqu'un qui ne s'est jamais drogué", assure son avocat. Des analyses ont pourtant permis de détecter la présence de plusieurs drogues dans le sang de Joël Guerriau, avec des traces d'amphétamines, d'opiacées, de cannabis, de cocaïne, de méthadone et de MDMA, selon [BFMTV](#). "Dans son sang, dans ses cheveux, dans ses urines, on n'a constaté absolument aucune trace de drogue", dément l'avocat, qui dénonce de "fausses informations".

Un pochon d'ecstasy retrouvé chez le sénateur

Mardi 14 novembre, la députée Sandrine Josso a été invitée au domicile parisien du sénateur. Sandrine Josso raconte qu'elle connaît Joël Guerriau depuis longtemps. Elle aurait dans un premier temps voulu qu'ils se retrouvent dans un restaurant, mais le sénateur aurait proposé de dîner chez lui. C'est alors que la plaignante aurait noté un "comportement étrange" du sénateur, qui aurait préparé ses verres dans la cuisine et qui l'aurait regardée avec "insistance". Il aurait dit vouloir "faire la fête" avec elle. Elle a également noté qu'il aurait monté l'intensité d'un variateur de lumière. Après avoir bu un verre, elle affirme donc s'être sentie mal au cours

l'annulaire. Après avoir bu un verre, elle annonce qu'elle se sent mal au cours de la soirée et s'être rendue à l'hôpital peu de temps après. Des prélèvements ont confirmé la présence d'ecstasy dans son organisme, comme l'indique le parquet. Une substance aussi retrouvée au domicile du sénateur lors de la perquisition effectuée par les enquêteurs après la mise en garde à vue de ce dernier. Selon BFMTV, la femme déclare que le sénateur n'aurait tenté aucun rapprochement physique avec elle pendant cette soirée. Mais elle estime que si elle avait évoqué son mal-être physique, il lui aurait proposé de rester pour abuser d'elle.

Joël Guerriau a donc été placé sous contrôle judiciaire, vendredi 17 novembre. Il a pour "obligation de suivre des soins et interdiction de contact avec la victime". Le parquet de Paris a indiqué que l'enquête a été ouverte en flagrance, une procédure permettant de pas avoir à lever

l'immunité parlementaire du sénateur. Joël Guerriau est élu à la Haute Assemblée depuis 2011 et occupe le poste de secrétaire du Sénat et vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. L'élu risque 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.